
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 FEVRIER 2021

COMPTE RENDU DE SEANCE

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit février, à 19 heures, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 12 février 2021 de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente à Baneins, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de membres présents : 48

Nombre de membres qui ont pris part au vote : 58

COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES		Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x			
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x			
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD	x			
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x		C. MONIER
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x			
	Thierry	JOLIVET	x			
	Stéphane	MERIEUX	x			
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x			
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x			
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x			
	Chantal	BROUILLET	x			
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x			
	Sylvie	BIAJOUX		x		P. MATHIAS
	Michel	JACQUARD	x			
	Fabienne	BAS-DEFARGES		x		M. JACQUARD
	Pascal	CURNILLON		x		P. MATHIAS
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x		M. JACQUARD
	Jean-François	JANNET	x			
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x			
CRANS	Françoise	MORTREUX	x			
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x			
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x		I.DUBOIS
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x			
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x			

MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x			
MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x			
	Émilie	FLEURY	x			
	Jean-Luc	BOURDIN	x			
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x			
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x			
	Rachel	RIONET	x			
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x			
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x			
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x			
	Evelyne	ESCRIVA	x			
	Pascal	GAGNOLET	x			
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x			
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x			
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x			
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x			
	Martine	DURET		x		D. PETRONE
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x			
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x			
SAINT PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x			
	Françoise	HAASER		x		F. SUCILLON
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x			
	Martine	MOREL-PIRON		x		M. LANIER
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x			
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x			
VALEINS	Estelle	MAINGUE LAGRANGE	x			
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x			
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		x		I.DUBOIS
	Isabelle	DUBOIS	x			
	François	MARECHAL	x			
	Géraldine	MERCIER	x			
	Didier	FROMENTIN	x			
	Agnès	DUPERRIER	x			
	Jacques	LIENHARDT			x	
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT	x			

ADMINISTRATION GENERALE

I- APPEL DES PRESENTS

Madame la Présidente ouvre la séance. L'appel est effectué par Mme Laurie VERNOUX.

Madame la Présidente rappelle la loi 2020-1379 du 14 novembre 2020 qui réintroduit les dispositions dérogatoires qui ont régi l'organisation des réunions des assemblées délibérantes lors du premier état d'urgence sanitaire :

- Quorum : L'organe délibérant peut se réunir valablement dès lors que le tiers des membres en exercice est présent. Cette disposition vaut pour les réunions du conseil municipal, du conseil

communautaire, du bureau. Si le quorum n'est pas atteint, l'organe délibérant est à nouveau convoqué à 3 jours au moins d'intervalle (sur le même ordre du jour) et délibère sans condition de quorum.

- Pouvoirs : Les membres des organes délibérants peuvent être porteurs de 2 pouvoirs.

À la suite d'une demande de la presse, il est proposé au Conseil Communautaire de leur transmettre la note de synthèse.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide par 54 voix pour, 2 voix contre (Mme ESCRIVA et M. GAUTHIER) et 1 abstention (M. BRANCHY) :

- **D'autoriser** la transmission de la note de synthèse aux représentants de la presse.

II- DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Arrivée de M. DUBOST.

Il est procédé, conformément aux articles L. 2541-6 et L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un(e) secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Mme Géraldine MERCIER est élue secrétaire de séance par 54 voix pour et 4 abstentions (Mme MERCIER, MM. HUMBERT, MUNERET et GENESTOUX).

III- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 04 FEVRIER 2021

Madame la Présidente soumet à l'approbation du Conseil Communautaire le compte-rendu du 04 février 2021.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide par 53 voix, 1 voix contre (M. HUMBERT) et 4 abstentions (Mme MOREL PIRON par procuration, MM. MERIEUX, BOULON et JAYR) :

- **D'approuver** le compte rendu.

FINANCES

IV- DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Rapporteur : Jean-Paul COURRIER

M. COURRIER rappelle les objectifs du DOB :

- Discuter des orientations budgétaires de la collectivité,
- Informer sur la situation financière de la collectivité.

C'est une obligation pour les collectivités de plus de 3.500 habitants.

Le DOB doit déterminer :

- les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre,
- les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,
- la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget,
- présenter l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail,
- les évolutions envisagées des dépenses de fonctionnement.

Le vote du DOB est obligatoire, même s'il ne s'agit en réalité de ne voter que la tenue du DOB et non pas de valider ces Orientations. Celles-ci sont validées lors du vote du budget.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires des EPCI doit être transmis obligatoirement aux communes membres et celui des communes au président de l'EPCI dont la commune est membre dans un délai de 15 jours.

Dans un délai de 15 jours suivant la tenue du DOB, il doit être mis à la disposition du public à la mairie, au département, à la région ou au siège de l'EPCI. Le public doit être avisé de cette mise à disposition par tout moyen : site internet, publication.

Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, le rapport adressé aux organes délibérants à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice doit être mis en ligne sur le site internet de la collectivité, lorsqu'il existe, dans un délai d'un mois après leur adoption.

Il s'agit donc tout autant d'un acte administratif et financier qu'une action de communication auprès des élus municipaux et de la population.

Mais le DOB, c'est également l'occasion de regarder l'environnement de la collectivité.

Le contexte international est écrasé par la crise sanitaire évidemment.

Au niveau National, une inflation très faible et des taux d'intérêt historiquement bas viennent en partie amortir plutôt que compenser la chute du PIB (-3,9% en 2020).

Au niveau des Collectivités, nous sommes dans une année, voire deux en comptant 2021, de transition durant lesquelles le « Quoi qu'il en coûte » assure un maintien de nos ressources. C'est ce qui se nomme la « clause de Sauvegarde ».

La Loi de finances pour 2021 détaille ces mesures et certaines décisions qui vont nous impacter et transformer durablement notre paysage institutionnel local.

Il convient de rappeler la suppression de la Taxe d'Habitation, toutes les personnes vivant en France seront à terme concernées par la suppression de la taxe d'habitation, mais cette baisse est progressive. Pour près de 80 % des foyers fiscaux, la taxe d'habitation a été définitivement supprimée dès cette année. Elle a été allégée de 30 % en 2018, puis de 65 % en 2019.

Pour les 20 % des ménages restants, l'allègement sera de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022.

En 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale.

Par souci de justice fiscale, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur les logements vacants sera maintenue.

Il faut notamment remarquer une des mesures, détaillée dans les articles 8 et 29 de la LFI, qui consiste à réduire les impôts de production de 10 milliards € dès 2021 grâce à 3 leviers :

- la baisse du taux de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)
- la baisse du plafonnement de contribution économique territoriale (CET)
- la révision des valeurs locatives des établissements industriels.

Au niveau financier, pour la CCD, la clause de sauvegarde garantit pour 2021 le même niveau de ressources, cependant, la réforme de la fiscalité réduit sensiblement les marges de manœuvres au niveau de la fiscalité directe locale.

Le taux de CVAE est fixé nationalement, le produit de la Taxe sur le Foncier Non-Bâti ne représente pas des montants significatifs et le taux de CFE (contribution foncière des entreprises) est difficilement modifiable dans la situation économique actuelle. Dès lors, seule la CFE représente un levier crédible.

Présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB).

P.28 du ROB :

Le résultat de l'exercice fait apparaître un excédent de 1 714 960.24 € en fonctionnement incluant la recette exceptionnelle de 1 249 087.44 € relative à la récupération de l'avance du budget annexe parc d'activités Chalaronne Centre. Sans cette dernière le résultat serait de 465 872.80 €. Cette recette ajoutée au 19 213.75 € du budget principal, a permis de ne pas souscrire les emprunts inscrits aux budgets des zones d'activités. A savoir, 1 010 395.16 € pour la ZA Chalaronne Centre, 92 357.31 € pour la ZA la Bourdonnière, 131 400.04 € pour la ZA de Neuville les Dames et 34 148.68 € pour la ZA de St Trivier sur Moignans.

En investissement, le résultat est déficitaire de 1 888 224.31 € incluant les 1 249 087.44 € + 19 213.75 € soit 1 268 301.19 € versés aux différentes zones et énoncés précédemment. Sans cette opération exceptionnelle, ce déficit serait de 619 923.12 €. Il s'explique par le fait que la crise sanitaire n'a pas permis de réaliser les investissements inscrits et prévus au budget 2020 et donc de ne pas souscrire non plus l'emprunt de 1 500 000 €.

La CAF brute de l'ordre de 1 029 000 €, reste donc insuffisante pour permettre à la collectivité d'investir et donc d'être active et d'avoir des projets.

P.30 du ROB :

Actuellement notre niveau d'endettement est de l'ordre de 9 040 000 € à fin décembre 2020 soit une capacité de désendettement d'environ 10 années. Pour permettre une dynamique de territoire cette dernière devrait plutôt être de 5 ans.

P. 33 du ROB :

Les investissements proposés pour les budgets 2021 sont de :

- 10 000 € pour l'ADS,
- 4 360 710 € pour le BA DECHETS avec la construction de la nouvelle déchèterie à Châtillon pour 4 199 760 €,
- 155 000 € pour le BA ATELIER RELAIS avec 135 000 € de travaux si besoin mais non affectés. Ligne inscrite pour voter le budget en équilibre,
- 306 000 € pour le BA COMMERCE avec 255 000 € de travaux possibles,
- 274 000 € pour le BA CREATHEQUE en travaux prévisionnels en cas de sinistre,
- 13 000 € pour le BA SPANC avec l'achat d'un véhicule,
- 4 500 € pour le BA SERVICE COMMUN pour l'achat de matériel,
- 3 791 200 € pour le budget principal avec pour les grosses opérations : 555 000 € pour AGORASITE, 130 000 € pour le fonds de concours du terrain de Châtillon sur Chalaronne, 112 000€ pour l'achat de terrains ZA de Marlieux, 140 000 € pour l'achat de terrains ZA Le Creusat à Chalamont, 1 300 000 € pour la crèche de Neuville les Dames, 260 000 € pour l'adduction d'eau potable et alimentation PAED de Mionnay, 120 000 € pour la viabilisation de la ZA de Marlieux, 530 000 € pour les travaux d'extension de la Maison de Santé de Chalamont et 100 000 € pour les travaux de cheminement piétonnier et cyclable.

P.36 du ROB :

Au niveau des ressources humaines, les dépenses seront limitées à l'augmentation comme chaque année de 3% pour le GVT (Glissement Vieillesse Technicité).

Le tableau des emplois joint comporte 77 postes ouverts dont seulement 64 pourvus.

En 2020, l'effectif a été complété par 5 postes dont seulement 2 emplois permanents pour le service déchets avec la mise en place de la redevance incitative (1 poste pour la facturation et 1 poste au niveau technique). Les 3 autres postes sont des contrats de projets à durée déterminée. Un chargé de projet alimentaire territorial pour 2 ans (Julien BEJA), une chargée de mission en agro-écologie pour 10 mois (Anaé DEGACHE), un chargé de coordination de la lutte contre le ragondin et les suivis écologiques pour 2 ans (Nicolas PRIETO).

P.41 du ROB :

Pour le reste des dépenses de fonctionnement, il est prévu une augmentation de 1.9 % pour les dépenses à caractère général.

Les dépenses relatives aux subventions à hauteur de 1 230 000 € dont 420 000 € pour la SPL Dombes Tourisme et 810 000 € pour la petite enfance et les autres associations.

Le budget principal versera 319 000 € pour combler les déficits des budgets annexes avec :

- 82 175.66 € pour le BA COMMERCES,
- 5 453.64 € pour la ZA LA BOURDONNIERE,
- 2 011.79 € pour la ZA de NEUVILLE LES DAMES,
- 7 493.60 € pour la ZA de SAINT PAUL DE VARAX,
- 176 765.00 € pour le BA ADS,
- 44 366.59 € pour le BA BASE LA NIZIERE.

Pour 2021 comme pour 2020, maintien de la participation pour l'agriculture dombiste à hauteur de 30 000 € ainsi que la participation pour la DSP Piscine Gisèle BACONNIER et l'accueil des scolaires à AQUADOMBES pour 350 000 €.

En revanche, pour la DSP petite enfance (Centre Social Mosaïque et Léo Lagrange) baisse de 27 000 € (de 485 000 € à 458 000 €).

La bonne gestion sera conservée comme par le passé avec une comptabilité d'engagement, analytique, le suivi de la dette, des contrats, la gestion des stocks et la favorisation de travaux en régie.

Cependant, pour que notre Communauté de Communes soit active et puisse avoir des projets pour les années à venir, il faut augmenter notre CAF et donc les taxes.

La commission finances réunie le 11 février 2021 a validé l'augmentation des taux des taxes sur le foncier bâti de 1.56 à 4.20 % et sur le foncier non bâti de 5.76 à 6% pour permettre une recette de 1 000 000 €.

Après une présentation vidéo du plan de performance, le Bureau souhaite doter la collectivité de ressources supplémentaires. L'augmentation, des taxes sur le foncier, de 1 000 000 € coûterait 42 € par foyer. 1 € par foyer dépensé représenterait 5 € d'investissement. Un pacte de gestion, à travers la commission finances, permettrait d'évaluer les projets et en corrélation avec le projet de territoire.

Mme DUBOIS ajoute que cette hausse de la fiscalité est uniquement destinée à financer de nouveaux projets pour la communauté de communes et les communes. Elle doit s'accompagner d'un travail collectif à mettre en place pour choisir les champs dans lesquels investir.

M. LANIER est en accord avec le besoin de CAF à 15% brut à condition que cela s'accompagne de projets. Aujourd'hui les modalités et la construction des projets ne sont pas définies. Avant de « signer un chèque en blanc », il souhaite voir les procédures mises en place pour prendre des décisions collégiales.

M. COURRIER répond que pour définir des projets, il faut des moyens. On doit déterminer ensemble les critères pour étudier tous les projets.

M. MATHIAS reprend le fronton inscrit sur les mairies : Liberté, Egalité et Fraternité. Liberté, actuellement nous en sommes privés. L'égalité est un problème. Le seul levier pour apporter des recettes est la taxe foncière. C'est une inégalité pour les propriétaires qui paieront pour des services amenés à toute la population. Cela sera douloureux pour les habitants mais pour apporter des services, il faut le faire en étant raisonnable sur l'augmentation. Il faut tirer la sonnette d'alerte au plus haut niveau pour changer tout ça.

M. PETRONE interroge sur la répercussion de la taxe foncière pour les locataires.

Mme DUBOIS répond que les propriétaires peuvent inclure cette taxe à travers les charges ou les loyers.

M. JOLIVET remarque que cette augmentation de 169 %, en plus de celle prévue pour l'eau à Chalamont et la redevance des ordures ménagères sera conséquente pour les concitoyens. Il fait observer que par rapport au budget 2020, les montants prévus pour les travaux pour la déchèterie et la ZA de Chalamont ont diminué.

Mme DUBOIS explique qu'il y a des problèmes d'acquisition pour la ZA du Creusat. L'opération n'est pas abandonnée.

M. MONIER ajoute que pour 2021 des études pour la déchèterie de Chalamont sont prévues pour 33 000 € et les travaux seront engagés en 2022. L'urgence est le déménagement de la déchèterie de Chatillon sur Chalaronne pour rendre le terrain à la commune et l'agrandissement de sa STEP.

M. MUNERET indique que fin 2016, la Caf net était de 1 466 000 €, le résultat de clôture du fonctionnement était de + de 4 000 000 € et en investissement de + de 1 900 000 € ; aujourd'hui nous sommes presque à 0 €. Le désengagement de l'état n'est pas responsable de tout. Il prend acte du plan de contrôle et inscrire les investissements de cette année dedans. Il faut définir des modalités de fonds de concours demandés depuis plusieurs années, il cite l'exemple du stade de football. Il s'interroge sur l'utilité du projet de la plateforme à 600 000 €. Le conseil municipal de Dompierre sur Chalaronne était effaré de cette augmentation, qui représenterait 700 € par foyer par an. Il ne voit pas comment faire comprendre aux habitants cette augmentation si les projets n'ont pas été définis ou d'une grande utilité. Il est contre « ce chèque en blanc », il souhaite que le projet de financement soit ciblé et précis. Il a lu dans un compte rendu de la commission finances que la suppression de la taxe d'habitation permettrait d'atténuer cette augmentation. Or, l'objectif de cette suppression était de redonner un niveau de vie aux français.

Mme DUBOIS souhaite que l'on ne se focalise pas uniquement sur le taux mais sur le produit. Pour la taxe d'habitation, elle acquiesce que ce n'est pas un bon argument pour justifier cette augmentation de la fiscalité. Elle est surprise du montant de 700 € car cela coûterait 40 € au foyer.

M. MUNERET indique que dans ces 700 € sont comptabilisés la taxe d'Organom, GEMAPI et l'augmentation de la taxe foncière.

M. CORMORECHE remarque que l'eau, l'assainissement et les ordures ménagères correspondent à un service rendu pour les habitants. Ce ne sont pas des impôts. Il aimerait que cette augmentation se fasse en une fois et pas en même temps que les communes si c'est possible. On est dans une situation compliquée, il n'est pas contre cette hausse mais il faut l'expliquer avec des projets. Il estime que la CCD a déjà assez de compétences.

M. LANIER explique qu'un budget se construit avec des charges et des produits pour mieux l'ajuster. Il évoque d'autres leviers comme les taxes sur les zones, l'ADS qui pourraient apporter des produits supplémentaires.

Mme DUBOIS indique que dans un 2^{ème} temps, il y aura un débat sur l'aménagement des zones. En conférence des maires, il a été acté que le coût de la part variable de l'instruction des actes par le service ADS serait pris en charge par les communes, apportant des recettes au budget annexe ADS.

M. MARECHAL rappelle que l'ADS n'est pas une compétence mais un service commun au service des communes qui peut être rendu à tout moment.

M. COURRIER estime qu'il faut avoir le courage d'augmenter en une fois. Ainsi, on a 5 ans pour travailler ensemble. Il ne souhaitait pas apporter des projets ficelés mais proposer une consultation des projets, par le biais de l'augmentation de 25 millions sur 5 ans.

M. JAYR revient sur la taxe d'aménagement. Sur Chalaronne Centre, les zones sont gérées par la CCD et les communes récupèrent les recettes. Il aimerait que la commission finances chiffre ces sommes.

M. MATHIAS explique que sur Chatillon, la commune entretient la zone et les entreprises rejettent leurs déchets dans la STEP. Cette dernière est saturée. Pour réaliser les travaux de cette STEP, la commune emprunte 10 000 000 €.

M. COURRIER entend les 2 points de vue, il considère que ce point annonce des débats passionnants et il faudra trouver des consensus.

Mme DUBOIS ajoute que cela se fera à travers la conférence des maires pour étayer les débats.

M. PETRONE n'est pas d'accord avec M. MATHIAS pour l'encaissement de la taxe d'aménagement par les communes. Pour le PAED de Mionnay, les taxes seront ajustées entre la CCD et la commune en fonction des charges restantes.

Mme DUBOIS précise que cela pourrait rentrer dans le pacte fiscal et financier.

M. JAYR indique que c'est un levier supplémentaire pour trouver de nouvelles ressources et éviter cette hausse d'impôt.

M. LANIER souhaite trouver une solution équitable pour les communes et la CCD.

M. HUMBERT attire l'attention sur les taux du foncier bâti des communautés de communes voisines qui avoisinent 0%.

Mme DUBOIS souligne qu'un article dans la presse locale du jour annonce que la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain devrait augmenter sa fiscalité en 2021.

M. MARECHAL fait observer que pour avoir un territoire attractif, il faut de l'argent. Il faut avancer et réfléchir comment booster l'économie et préserver notre territoire.

M. GRANGE est d'accord pour discuter de la taxe d'aménagement. Les communes qui accueillent ces zones ont des attraits, il faut le prendre en compte. L'augmentation de l'impôt doit se faire en une fois pour se donner des moyens en début de mandat. En face, il faudra contrôler, surveiller et communiquer à la population sur les travaux réalisés.

M. COURRIER s'est engagé pour réaliser des choses durant ce mandat.

M. LOREAU est solidaire pour les zones d'activités. Sur Saint André de Corcy, aucune extension n'est possible mais le territoire reste attractif.

Mme PERI souhaite agir pour les personnes qui sont en difficultés et pas que pour les entreprises. Au lieu de penser à augmenter les impôts, il faut trouver des leviers permettant des ressources supplémentaires.

M. GAUTIER estime que les habitants sont au cœur de cette finalité. Dans 5 ans, on dira que ces 20 millions d'euros auront changé l'avenir de la CCD. Ainsi, on se donne une capacité d'action dans un contexte qui est gravissime. Le plan de relance ne durera pas éternellement, avec des taux historiquement bas. Il faut déterminer un pacte de gestion et trouver des ressources supplémentaires dans le fonctionnement. 1 € d'impôt prélevé permettra d'investir 5 € pour des projets d'urgence sanitaire ou des projets de fond venant des communes.

M. LANIER insiste sur le pacte de confiance et nécessite des critères et procédures.

Mme DUBOIS est favorable à ce pacte et souligne la confiance qui s'instaure dans cette nouvelle communauté.

M. GAUTHIER n'est pas contre cette augmentation mais cela doit être profitable aux 36 communes. Ce n'est pas le sentiment des habitants.

M. GAUTIER est d'accord avec ces propos. Il faut travailler ensemble et renforcer le sentiment d'équité.

Mme DUBOIS confirme qu'elle conçoit son action pour 36 communes et 40 000 habitants. La situation actuelle ne le permet pas. Si les communes ont des projets de dimension, d'intérêt communautaire, la communauté pourra venir les aider.

M. GAUTHIER suggère les fonds de concours qui sont demandés depuis 3 ans.

M. COURRIER ajoute que les conseillers décideront des projets et des méthodes.

M. GAGNOLET propose de mettre en place un pacte de confiance avec les habitants.

M. MERIEUX indique que tout le monde veut développer le territoire mais le timing ne correspond pas. Il faut rétablir notre CAF. C'est un projet global de territoire. On recherche des ressources avant de savoir ce que l'on peut faire ; pourquoi ne pas rétablir la confiance en instaurant des procédures et proposant des projets cette année et ensuite augmenter les impôts en 2022.

Mme ESCRIVA rappelle que les produits collectés arriveront en fin d'année, permettant d'écrire cette année le pacte de confiance.

M. MERIEUX précise que cette temporalité n'est pas un problème. Il faut construire quelque chose de solide.

M. COURRIER insiste sur le fait de décider ce soir pour envisager sereinement les 5 années du mandat.

M. JAYR souhaite d'abord définir les projets et ensuite voir les finances.

Mme DUBOIS estime être transparente depuis le début de mandat. Elle n'a pas souhaité arriver au DOB avec sa liste de projets prédéfinis, c'est aux élus de les proposer.

M. GRANGE explique que la commission finances a donné son avis, il faut en tenir compte. Elle aura à sa charge de gérer le financement des projets.

M. MARECHAL remarque que la mobilité est un enjeu pour notre territoire. Que veut-on faire de la Dombes demain ? Ensuite, se posera la question du curseur pour ces projets.

M. PETRONE ajoute que cela correspond à élaborer un plan pluriannuel d'investissements demandés par les services publics. C'est un travail à faire à travers toutes les commissions.

M. LANIER rajoute que lors de ses 2 mandats, l'augmentation s'est faite les 2 premières années.

M. VIRICEL précise que les nouveaux produits fiscaux issus des taux votés en 2021 seront récupérés en 2021 à travers des avances mensuelles. Les taux doivent être votés avec le vote du budget le 18 mars.

Mme DUBOIS propose de voter pour une augmentation avec différents montants :

- Vote pour une augmentation du produit à 1 500 000 € :
25 voix pour, 23 voix contre et 10 abstentions

- Vote pour une augmentation du produit à 1 000 000 € :
38 voix pour, 11 voix contre et 9 abstentions

- Pas d'augmentation :
2 voix pour, 39 voix contre et 17 abstentions

Mme DUBOIS indique que le budget sera construit avec une augmentation de 1 000 000 €.

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicable également aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (Art. L5211-36 du CGCT), dispose que le Président présente dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure de la dette. Ce rapport donne lieu à débat au Conseil, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Il est proposé au Conseil Communautaire de passer au vote du rapport d'orientations budgétaires 2021.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide par 53 voix pour et 5 abstentions (Mmes FLACHER, PERI, MM. MERIEUX, GENESTOUX et HUMBERT) :

- **De prendre acte** de la communication du rapport sur les orientations budgétaires pour 2021,

- **De prendre acte** de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour 2021 organisé en son sein.

M. JAYR demande pour le fonctionnement des panneaux lumineux.

M. GRANGE rapporte qu'une visite d'entreprise a eu lieu, aucune décision n'a été prise. La commission mutualisation réfléchira pour le futur fonctionnement de ces panneaux.

**COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES AU TITRE DES DELEGATIONS DE POUVOIR
DONNEES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Décision de la Présidente du 8 février 2021 :

- ✓ Signature d'un bail avec l'entreprise JTEIX services et nettoyage pour la location de locaux à l'hôtel d'entreprises, à Chatillon-sur-Chalaronne à compter du 10 février 2021 jusqu'au 9 février 2023, pour l'atelier n°3.

INFORMATIONS DIVERSES

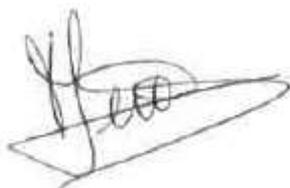
Accord de principe pour publier l'annonce pour le poste PSE et le valider au Conseil du 4 mars.

Tenue du prochain Conseil Communautaire : Jeudi 04 mars 2021 à 19h00 à Condeissiat

Fin de la séance : 21h20

La secrétaire de séance,

Mme MERCIER



La Présidente de la Communauté de
Communes de la Dombes,

Mme DUBOIS

